

# **RIONS UN PEU SUITE DE LA CAPITAINE MAINTENANT C'EST SA BONNE FEMME QUI PREND LA SUITE BEN OUI ELLE EST AU COURANT DE TOUTES LES COMBINES**

RÉGION  
04/09/2021

LIÈGE – JUDICIAIRE

## **La brasserie de La Capitainerie survivra aux ennuis judiciaires de son ex- patron**

**L'ancien responsable est actuellement en prison mais une  
nouvelle gérance se met en place**

ARNAUD BISSCHOP

La Capitainerie survit aux ennuis judiciaires de Dominique Van Avermaet. Laura Hollange

La Capitainerie dispose d'un nouveau capitaine. Ingrid, l'ex-compagne de Dominique Van Avermaet actuellement écroué en France, est désormais à la barre. Elle reprend la gestion. Son navire ne naviguera plus en eaux troubles et la clientèle est au rendez-vous.



La brasserie de La Capitainerie possède l'une des plus belles terrasses de Liège avec une vue sublime sur la Meuse et sur le port des yachts.

Le restaurant s'est retrouvé, à plusieurs reprises, dans nos colonnes puisque son gérant, le très connu Dominique Van Avermaet, est actuellement écroué en France où il avait été arrêté en mai dernier. Il fait l'objet d'une enquête pour blanchiment et il a été condamné à 3 ans de prison en France mais il a fait appel de cette décision.

Depuis la réouverture des restaurants, en mai dernier, c'est Ingrid, l'ex-compagne de Dominique Van Avermaet, qui a repris la gérance de l'établissement. Désormais, cette dernière ne veut plus qu'on associe le nom de son ex-compagnon (NDLR : le couple a volé en éclats durant les ennuis de Dominique Van Avermaet) à celui de La Capitainerie. « Vous savez, ce restaurant, c'est ce qui nous fait vivre, mon fils, mon personnel et moi. Je le gère sérieusement et je fais tout ce que je peux pour m'en sortir. », souligne Ingrid, la nouvelle gérante.

Son avocat, le fiscaliste Marc Levaux, abonde dans le même sens. « Ce qui compte pour ma cliente, ce sont ses bonnes relations avec le port de Liège. La Capitainerie appartient au port et elle fait l'objet d'une concession longue durée du droit d'exploiter confiée à la société de Dominique Van Avermaet. Depuis les ennuis de ce dernier, ma cliente a repris, au pied levé, la gestion de La Capitainerie, et ce qui est reproché au précédent exploitant n'est plus du tout d'actualité en ce qui la concerne, elle. Elle fait face à toutes ses obligations et elle n'est pas dans les mêmes pratiques généralisées reprochées à Van Avermaet. Depuis cinq mois, elle se démène, du matin au soir, pour que l'établissement survive et elle s'en sort bien. Ce qu'elle ne voudrait pas, c'est que les gens l'assimilent automatiquement à son ex-compagnon et que le port autonome tente de casser le contrat existant qui lui permet d'exploiter l'établissement. »

## Passage de témoin

D'un point de vue légal, à l'instant « T », c'est toujours Dominique Van Avermaet le patron de l'établissement, mais la machine est en route pour céder la gérance à Ingrid.

« Il est, en effet, toujours l'actionnaire principal et le gérant de la société qui a obtenu la concession », précise encore M e Levaux. « Au début de ses ennuis, il avait donné un mandat de gestion à celle qui était encore, à l'époque, sa compagne mais les démarches pour une cession définitive sont en cours. »

M e Levaux et M e Zevenne, le conseil de Dominique Van Avermaet, travaillent pour trouver une solution quant à la pérennisation de La Capitainerie.

## La confiance de la justice

La brasserie dispose, en effet, d'une superbe terrasse avec une vue imprenable sur la Meuse et le port de Liège.

« Ma cliente a totalement collaboré avec les enquêteurs », poursuit M e Levaux. « En outre, la justice fait confiance à ma cliente. La juge d'instruction a autorisé qu'elle poursuive ses activités commerciales au sein de l'établissement. »